



## Appel à communications

Mis à jour le 26 janvier 2011

Colloque international

### *Territoire et environnement : des représentations à l'action*

Colloque organisé par l'UMR 6173 CITERES  
(CNRS - Université de Tours)

Tours (France)  
8 - 9 décembre 2011

[Version francophone](#)

*(English version available on this website)*



Nouveau site :

<http://citeres.univ-tours.fr/environnement>

---

Partenaires scientifiques





## **Appel à communications** **Colloque international**

### ***Territoire et environnement : des représentations à l'action***

**Colloque organisé par l'UMR 6173 CITERES**  
(CNRS-Université de Tours)

**Tours (France)**  
**8 - 9 décembre 2011**

#### **OBJECTIFS DU COLLOQUE**

Ce colloque ambitionne de faire un état des recherches menées depuis une quarantaine d'années dans les pays occidentaux sur la thématique « territoire et environnement ». Il se propose de tirer un bilan des transformations apparues dans la construction et la mise en pratiques des représentations de l'espace au regard des enjeux environnementaux. Il s'agit d'aborder la question des transformations réciproques des pratiques territoriales par la prise en compte des questions environnementales et des effets de ces pratiques spatiales et de leur aménagement sur l'environnement. À ce titre, les organisateurs souhaitent, focaliser les échanges sur les effets de ces transformations dans les pratiques effectives, la gouvernance, les processus de décision et les modes d'intervention des acteurs - politiques, techniques, experts ou ordinaires - qui participent à la territorialisation des politiques environnementales et à l'écologisation des pratiques aménagistes.

Pour appréhender les interactions entre représentations sociales et action publique ou collective, nous nous appuyons sur trois notions analytiques permettant de questionner l'action publique en train de se faire : les échelles de l'intervention territoriale, les normes sociales qui président aux représentations et pratiques et enfin les instruments de l'action publique. Simple verdissement pour les uns, transformation profonde pour les autres, les questionnements critiques sur l'évolution des régulations entre pratiques territoriales et environnementales sont nombreux. Comment l'environnement se précipite dans les différentes sphères socio-spatiales ? Comment la modernisation écologique ou « les

techniques vertes », en renforçant les dimensions techniques et scientifiques de l'action publique, transforment-elles les processus de gestion des espaces ? Dans quelle mesure l'entrée de l'environnement dans les politiques d'aménagement a-t-elle modifié les modalités de la décision publique ? En conséquence, à travers des études de cas sur les interactions entre représentations et actions, entre discours et pratiques et l'analyse de leurs influences réciproques, ce colloque souhaite interroger la transformation des échelles, des normes et des instruments des politiques territoriales et environnementales.

Dans cette perspective, le colloque interpelle les chercheurs issus des sciences sociales et écologiques (géographes, écologues, urbanistes, aménagistes, historiens, économistes, juristes, politologues, sociologues, ethnologues, etc.). Les communications sont notamment attendues dans les champs de l'action publique, de la régulation des usages des ressources naturelles, des processus de mobilisation collective autour des enjeux éco-territoriaux et sur les inégalités écologiques. Les échanges seront centrés et problématisés sur le territoire européen avec une mise en perspective comparative au regard d'autres approches occidentales, notamment en Amérique du Nord.

Le colloque est porté institutionnellement par le laboratoire Cités, Territoires, Environnement et Sociétés (CITERES, UMR 6173) du CNRS et de l'Université François Rabelais de Tours (France). Il est organisé en collaboration avec l'Institut EDS de l'Université Laval, le Groupe d'Études Interdisciplinaires en Géographie et Environnement Régional de l'Université du Québec à Montréal et le Centre d'Étude et de Recherche en Sciences Sociales de l'Université de Strasbourg. Le Conseil scientifique regroupe des chercheurs brésiliens, canadiens, français, hollandais, italiens, mexicains et suisses.

Les langues de travail du colloque sont l'anglais et le français, l'appel à propositions est bilingue et une traduction simultanée des conférences est prévue.

## **PROBLÉMATIQUE DU COLLOQUE**

Depuis une quarantaine d'années, l'environnement apparaît comme un enjeu sans cesse plus prégnant de l'action publique territoriale. Cette dynamique se traduit par une multiplication des outils, plans, programmes et dispositifs voués à la protection et la conservation plus ou moins intégrale des milieux, des ressources et des dynamiques environnementales. Cette territorialisation des politiques environnementales s'accompagne également d'une reconfiguration des modalités d'élaboration et de mise en œuvre de la décision publique autour des notions d'évaluation, de participation, de nouvelle gouvernance environnementale et ce, à l'échelle locale et régionale.

Pour autant, si elle se diffuse, la notion d'environnement n'est pas univoque, l'hétérogénéité des conceptions étant d'ailleurs un facteur inhérent des conflits territoriaux. Mais quelles que soient les approches, l'espace, ses composantes et ses acteurs apparaissent comme la « matière première » de l'environnement.

Les conceptions conflictuelles et différenciées de la relation homme-nature sont également influencées par l'avènement de la notion de développement durable au cours des années 1990. Celle-ci induit en effet une généralisation de la prise en compte de la dimension environnementale dans la plupart des politiques d'aménagement du territoire. Cette évolution se traduit par un élargissement de la notion d'environnement qui dépasse la seule approche écologique pour y intégrer des préoccupations d'ordre économique et social, certains y voyant même un risque de dilution des objectifs environnementaux des processus territoriaux. Influencé par la croissance des principes de localisme et de subsidiarité dans la

conduite de l'action publique, l'environnement, saisi par ces pratiques renouvelées de planification durable des territoires, s'interprète de manière très diversifiée en fonction des échelles locales, régionales et nationales voire internationale.

Écologisation des pratiques territoriales et territorialisation des pratiques environnementales sont ainsi étroitement liées. Ces évolutions s'observent dans la plupart des pays occidentaux et répondent notamment aux négociations internationales relatives à la biodiversité, au maintien de l'intégrité des écosystèmes et à une gestion durable des ressources naturelles.

### ***Les dimensions environnementales du territoire***

L'écologisation des pratiques territoriales se traduit par une transformation des échelles de l'action publique. En effet, ces pratiques intègrent de manière croissante, d'une part, les échelles biogéographiques (bassins versants, massifs montagneux, espaces littoraux et lacustres, etc.) comme zonages pertinents de l'action publique et, d'autre part le niveau local ou régional comme échelle territoriale de négociation et de construction de l'action publique. Ces évolutions induites par l'écologisation des pratiques questionnent les finalités des politiques d'aménagement : si l'objectif des politiques d'aménagement est de corriger les déséquilibres sociaux, économiques et environnementaux entre territoires, cette finalité égalitariste est remise en cause par la prise en compte des caractéristiques écologiques locales devenues valeurs sociales supérieures à protéger. À quelles conditions une action localisée est-elle plus apte qu'une démarche centralisée à mettre en place des mesures de protection de l'environnement alors mêmes que ces politiques induisent des contraintes importantes dans l'usage des espaces ? Comment des acteurs territoriaux sont-ils en mesure de réguler les effets de leurs choix locaux aux différentes échelles spatiales dépassant leur zonage de compétence et d'intervention ? Quels dispositifs sont alors à mêmes de prendre en charge les inégalités environnementales des territoires aux différentes échelles géographiques ?

On observe également un développement des démarches environnementales au sein même des politiques territoriales. C'est notamment le cas avec les démarches de labellisation environnementale ou encore de planification écologique. Ainsi, les dispositifs de type trames vertes et bleues (continuités hydrologiques et fauniques-floristiques) ont introduit la prise en compte des objets environnementaux comme fondement des dispositifs de planification au côté des considérations traditionnellement plus économiques ou sociales. Les questions liées aux sources de pollution, aux risques ou aux agréments paysagers influencent de plus en plus la construction des plans d'occupation de l'espace.

### ***Les dimensions territoriales de l'environnement***

La territorialisation des politiques environnementales se généralise : aujourd'hui, la mise en œuvre de la protection de l'environnement passe par la construction de catégories spatiales d'identification et d'intervention. C'est par exemple le cas des approches juridiques qui pour se saisir de l'environnement le décomposent en espaces (montagne, littoral, etc.) ou milieux (milieux humides, biotopes, etc.) dotés et reconnus de qualités particulières. Ceux-ci apparaissent comme des catégories particulières de territoire (parcs nationaux, réserves de biosphère, etc.) portées par la création de dispositifs institutionnels spécifiques comme des syndicats de gestion, des comités consultatifs, etc. Les pratiques de zonages qui les fondent induisent une homogénéisation de chaque zone et une différenciation par

rapport au reste de l'espace considéré, tant sur le plan symbolique de la reconnaissance que sur celui de la pratique par une réglementation spécifique. Une fois inclus dans une zone, des objets environnementaux, des espèces, des milieux, des écosystèmes, sont tous chargés des qualités qui justifient son instauration. On se rapproche ainsi d'une conception « idéal-typique » des caractéristiques des espaces et de leurs valeurs environnementales, alors même que les pré-requis qui définissent leurs limites reposent sur des généralisations souvent partielles, voire artificielles.

Ainsi, s'appuyant sur des savoirs naturalistes incomplets, les politiques environnementales construisent des catégories, qui elles-mêmes, instituent et diffusent une perception particulière du monde sur la base d'un zonage écologique. La pratique généralisée du diagnostic territorial et environnemental préalable à l'édiction de zonages et de règlements instaure une manière particulière de concevoir le territoire et l'environnement. Ces conceptions sont relativement catégoriques dans la mesure où le zonage fonctionne selon une méthode inclusion/exclusion et peine à intégrer les logiques de marges et de gradations. La territorialisation de la politique environnementale a un effet normatif marqué. Cette valeur sociale est renforcée par le poids juridique des dispositifs de zonage. Le droit a ainsi un rôle cognitif marqué : en instituant des catégories environnementales dans l'espace, le droit diffuse une représentation particulière du monde. Il confère une valeur sociale, une qualité à un espace. Ce mouvement s'accompagne en parallèle d'un morcellement de l'environnement en savoir de spécialiste, en technicisation accrue : portion de savoir géré par spécialistes, l'espace devient un objet technique de compétences. Par ailleurs, cette fragmentation des espaces d'action ne conduit-elle pas à des superpositions dont la cohérence et la compatibilité peuvent être questionnées ?

## **PROPOSITIONS DE COMMUNICATIONS**

Sans limitation des champs d'investigations, les organisateurs formulent trois grands axes d'analyse sous forme de questions afin d'accompagner la réflexion des soumissionnaires.

### ***Axe 1. Les nouvelles échelles de l'environnement et des territoires***

De manière croissante, les frontières des écosystèmes et des dynamiques environnementales deviennent les échelles de construction de la planification des usages sur le territoire. C'est ainsi que les bassins versants des cours d'eau, les paysages ou encore les unités biogéographiques constituent aujourd'hui des territoires reconnus comme pertinents pour l'aménagement de l'espace. Par ailleurs, les outils de protection des écosystèmes, tels les corridors biologiques, ou encore en milieu urbain les trames vertes et bleues, sont désormais inclus dans les processus de planification territoriale. Au-delà de leur prise en compte dans la planification, comment l'intégration de ces échelles a-t-elle modifiée et influence-t-elle aujourd'hui les pratiques de gestion du territoire ? En quoi l'introduction de ces dimensions renouvelle-t-elle la nature des problèmes publics et les processus de prise de décision ? L'ouverture de la sphère publique jumelée à ces échelles entraîne-t-elle une recomposition des parties prenantes autour de la décision et des modalités de négociation qui lui sont associés ? Comment les acteurs de la décision ont-ils évolué face à la technicisation accrue des objets et des échelles de l'action publique ? Assiste-t-on à un repositionnement des parties prenantes, à une évolution dans leur composition, dans le

contenu et dans les modalités de la négociation ? Comment les positions minoritaires trouvent-elles leurs voies ? Dans quelle mesure les nouveaux dispositifs s'efforcent-ils d'interroger la pertinence de leur échelle d'action pour répondre aux enjeux auxquels ils prétendent prendre part ? Plus fondamentalement, le contexte du développement durable change en profondeur les perspectives des politiques d'aménagement du territoire. Ainsi les problématiques prises en charge par ces politiques sont profondément renouvelées : d'une organisation territoriale pensée comme devant respecter un meilleur équilibre au sein de l'espace national, on passe à une organisation territoriale pensée comme devant contribuer à un meilleur équilibre planétaire notamment environnemental. De manière globale, on constate cependant une prise en compte plus importante des problématiques liées à la durabilité interne des territoires (viabilité dans le temps des territoires) qu'à des questions de solidarités territoriales. Quels sont les effets d'une autonomisation de plus en plus grande des acteurs territoriaux, conduisant, en l'absence de régulation, à des comportements plus autarciques au détriment d'un processus plus solidaire entre territoires ?

## ***Axe 2. L'environnement comme nouvelle norme de construction des territoires***

La question environnementale apparaît de plus en plus comme une composante incontournable de l'action publique. De manière croissante, ses dispositifs tentent d'anticiper les atteintes à l'intégrité des écosystèmes qu'entraîne le développement. Ainsi, dans les documents de planification et les politiques, on observe un renversement progressif des modalités de régulation de l'espace. Au rôle traditionnellement prospectif de définition de l'évolution du territoire s'ajoutent des objectifs immédiats de protection des patrimoines naturels. Cette adjonction engendre un décalage entre les priorités et les choix de société en atténuant leur portée prospective au profit d'une vision plus curative et immédiate des effets engendrés par les projets. Dans ce cadre, on peut interroger la manière dont la prise en compte des nouvelles normes sociales et environnementales tend à influencer la pratique du droit et la construction de la doctrine ou encore le développement des politiques économiques et agricoles. Dans ce volet, les communications attendues proposeront de discuter la transformation du poids des thématiques environnementales et de la régulation des usages des ressources naturelles dans les approches et les pratiques de développement des territoires et d'organisation de l'espace. Des analyses sur la transformation des représentations sociales des acteurs locaux, sur l'environnement et le territoire sont aussi recherchées. Les travaux comparatifs entre différents espaces européens, nord-américains et/ou océaniques, seront les bienvenus.

Dans ce contexte, les connaissances expertes et les savoirs locaux s'hybrident par des jeux de médiation alors que la participation d'acteurs issus de différentes sphères sociales contribue à la co-construction de solutions uniques et spécifiques. Dans le développement, les choix de filières éco (éco-construction, éco-énergétique, etc.) ou encore la prise en compte des patrimoines de biodiversité, de paysage et la valorisation culturelle induisent une territorialisation de l'action environnementale. L'environnement saisi par ces pratiques renouvelées de planification des territoires et d'aménagement des espaces se trouve ainsi interprété et traduit de manière très diversifiée en fonction des contextes locaux, régionaux et nationaux. Le rapport au territoire, différencié selon les représentations que s'en font les acteurs, la relation particulière qu'ils entretiennent à l'espace et la détermination du bien commun « environnement » par les choix d'aménagement et les politiques associées s'ajoutent, en conséquence, aux objectifs de gouvernance environnementale.

### ***Axe 3. Le renouvellement des pratiques de l'action publique***

Dans la plupart des pays occidentaux, le double mouvement de renforcement des dimensions environnementales des politiques d'aménagement et des dimensions spatiales des politiques d'environnement se développe généralement selon quatre types d'entrées : la planification, l'évaluation environnementale, les instruments économiques des politiques environnementales et la nouvelle gouvernance territoriale.

La planification est un exercice très diversifié entre les différents cadres législatifs nationaux et parfois régionaux. La prise en compte de la dimension environnementale à l'échelle de l'aménagement du territoire induit une complexification des réponses pratiques imaginées. Pour ne prendre qu'un exemple connu : faut-il mieux privilégier une urbanisation compacte afin d'économiser les ressources naturelles et l'énergie, ou au contraire permettre un certain étalement pour favoriser le « bien-être » des habitants ? À travers les différents pays, les outils mis en place proposent une juxtaposition, une coordination ou une intégration des différentes approches sectorielles entre aménagement et environnement. Quels sont les effets induits par ces choix organisationnels en termes d'efficacité ?

De manière générale, des démarches coordonnées incluant planification, évaluation environnementale et participation publique, se développent. Comment les différents outils, mais aussi les contradictions générées par leur usage sont-ils articulés dans les pratiques localisées ? Comment l'approche multi-échelles, spatiale et temporelle, de l'environnement est-elle saisie ? Quelle place est conférée à l'analyse de l'utilité du projet ? Comment les différentes représentations des enjeux liés aux projets peuvent-elle être mises en convergence au travers de stratégies spécifiques ? Comment s'inscrivent les conflits liés aux objets environnementaux dans les processus de décision ?

Par ailleurs, la montée en puissance des instruments économiques comme alternative aux instruments réglementaires pour réguler et limiter les usages des ressources naturelles questionne la dimension territoriale des pratiques territoriales associées aux politiques environnementales : dans quelle mesure et de quelles manières la mise en place de taxes écologiques, de marchés de droits d'émission échangeables, ou encore les différentes modalités d'application du principe du pollueur-payeur participent-ils, comme accélérateurs, freins, révélateurs, etc. des dynamiques de transformations des pratiques et des politiques environnementales et territoriales ?

Malgré l'intégration de modalités environnementales de gestion du territoire telles que les aires protégées et les techniques de conservation écosystémique, la généralisation des pratiques d'inventaires ou encore les projets de compensation environnementale, les indicateurs de la planification ne signalent pas une amélioration notable de l'état des écosystèmes naturels et urbains. Dans quelles mesures et selon quels processus les mobilisations collectives autour des enjeux environnementaux des territoires produisent-elles des réponses institutionnelles et privées efficaces pour répondre aux enjeux qu'elles soulèvent ? L'échelle intercommunale ou régionale qui se renforce dans différents pays européens et nord-américains apporte-t-elle des solutions innovantes et efficaces à la gouvernance de l'environnement ? Les contributions attendues mettront en évidence les résultats et les limites des politiques institutionnelles et des actions collectives intégrant les dimensions environnementales ainsi que les facteurs politiques, culturels, réglementaires, techniques et sociaux qui favorisent ou restreignent l'efficacité de ces pratiques. Une place particulière sera donnée à l'analyse de l'innovation dans ces domaines.

## INFORMATIONS PRATIQUES (NOUVELLES DATES)

Lancement de l'appel à communications	1 <sup>er</sup> décembre 2010
Date limite d'envoi des propositions résumées	18 mars 2011
Envoi des décisions du Comité scientifique	2 mai 2011
Envoi des textes complets définitifs	30 septembre 2011
Envoi des diaporamas de présentation	21 novembre 2011
Colloque à Tours	8 et 9 décembre 2011

Les propositions de communications, en anglais ou en français, sont attendues pour le 18 mars 2011.

Les propositions ne devront pas excéder 2 pages et identifier précisément le ou les auteurs. Les propositions seront transmises en identifiant le ou les axes du colloque concerné(s). Elles seront envoyées en utilisant le formulaire de proposition téléchargeable sur le site du colloque.

Les demandes d'informations et les propositions de communications seront envoyées à l'adresse suivante : [territoire-environnement@univ-tours.fr](mailto:territoire-environnement@univ-tours.fr)

Vous trouverez des informations complémentaires sur le site du colloque à partir de janvier 2011 : <http://citeres.univ-tours.fr/environnement>

Les textes complets des communications retenues, de 45 000 à 55 000 signes espaces compris, sont attendus pour le 30 septembre 2011.

Une soixantaine de communications, en séance plénière ou en séances thématiques, seront retenues. Ces dernières feront l'objet de publications sous forme d'un ouvrage et en dossiers thématiques dans des revues scientifiques.

**Le colloque se tiendra les 8 et 9 décembre 2011 à Tours (France).**

## PROGRAMME PRÉVISIONNEL DU COLLOQUE

### Journée du jeudi 8 décembre 2011

9h00 - 9h30	Accueil des participants - Inscriptions
9h30 - 10h00	Introduction du colloque
10h00 - 11h30	Session plénière 1 : 2 conférences
11h30 - 13h00	Sessions thématiques A (3 sessions en parallèle)
<i>13h00 - 14h30</i>	<i>Dîner</i>
14h30 - 16h30	Sessions thématiques B (3 sessions en parallèle)
16h30 - 17h00	<i>Pause café</i>
17h00 - 19h00	Sessions thématiques C (3 sessions en parallèle)
<i>19h30</i>	<i>Apéritif</i>

## Journée du vendredi 9 décembre 2011

8h30 - 9h00	Accueil
9h00 - 10h00	Session plénière 2 : 2 conférences
10h00 - 12h00	Sessions thématiques D (3 sessions en parallèle)
<i>12h00 - 13h30</i>	<i>Dîner</i>
13h30 - 15h00	Sessions thématiques E (3 sessions en parallèle)
15h00 - 15h30	Pause café
15h30 - 16h30	Session plénière 3 : table ronde plénière
16h30 - 17h00	Conclusion du colloque
17h00	Fin du colloque

### COMITÉ SCIENTIFIQUE

Antonio Azuela, Universidad Nacional Autónoma de México, Mexique, Sociologie  
Hans Bressers, University of Twente, Pays-Bas, Science politique et politiques environnementales  
Jean-Paul Carrière, Université de Tours, France, Urbanisme et Aménagement  
Egidio Dansero, Università degli Studi di Torino, Italie, Géographie économique et politique  
Jérôme Dubois, Université Aix-Marseille, France, Urbanisme et Aménagement  
Juliet Fall, Université de Genève, Suisse, Géographie  
Paulo Freire Vieira, Universidade Federal de Santa Catarina, Brésil, Sociologie et science politique  
Louis Guay, Université Laval, Canada, Sociologie  
Philippe Hamman, Université de Strasbourg, France, Sociologie  
Florent Joerin, Université Laval, Canada, Urbanisme et Aménagement  
Richard Laganier, Université de Paris 7, France, Géographie  
Corinne Larrue, Université de Tours, France, Urbanisme et Aménagement  
Patrice Melé, Université de Tours, France, Géographie  
Éric Mottet, Université du Québec à Montréal, Canada, Géographie  
Stéphane Nahrath, Institut Universitaire Kurt Bösch, Suisse, Science politique  
Olivier Soubeyran, Université de Grenoble I, France, Géographie - Urbanisme et Aménagement  
Jean-Philippe Waub, Université du Québec à Montréal, Canada, Géographie environnementale  
Bertrand Zuideau, Université Lille 1, France, Économie

### COMITÉ D'ORGANISATION

Pierre-Henri Bombenger (UMR 6173 CITERES CNRS - Université de Tours)  
Guillaume Christen (EA 1334 CRESS, Université de Strasbourg)  
Sophie Hamel-Dufour (Institut EDS, Université Laval)  
Philippe Hamman (EA 1334 CRESS, Université de Strasbourg)  
Louis Guay (Institut EDS, Université Laval)  
Corinne Larrue (UMR 6173 CITERES CNRS - Université de Tours)  
Lydia Seabra (UMR 6173 CITERES CNRS - Université de Tours)